

## Mission en faveur de l'organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient

### Action n°4 : Fluidifier le remplacement des médicaments et des dispositifs médicaux en rupture d'approvisionnement en pharmacie

<b>Mission(s) ACI</b>	<b>Mission en faveur de l'organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient</b>
<b>Objectifs régionaux de référence (PRS 2018-2023)</b>	« Faire évoluer l'offre de santé pour mieux répondre aux besoins » <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la qualité, la sécurité et la pertinence des soins</li> </ul>
<b>Contexte de l'action</b>	La rupture d'approvisionnement des pharmacies sur certaines molécules vient amoindrir la qualité de la prise en charge des patients, lorsque les prescriptions ne prévoient pas de « solutions de substitution ». D'autre part, le pharmacien est parfois confronté à la difficulté de devoir concilier les prescriptions incompatibles issues de plusieurs professionnels de santé sollicités par un même patient.
<b>Objectifs de l'action</b>	Sécuriser la délivrance de médicaments par les pharmaciens de la CPTS en cas de rupture d'approvisionnement ou pour éviter des iatrogénies lors de prescriptions multiples
<b>Personnes référentes de l'action</b>	Xavier BOURDY-DUBOIS
<b>Éléments du diagnostic territorial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constats de ruptures d'approvisionnement régulières par les pharmaciens</li> <li>Difficultés pour le pharmacien à joindre le prescripteur pour échanger sur des médicaments de substitution</li> </ul>
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser un groupe de travail composé de professionnels de santé prescripteurs et de pharmaciens pour définir des listes de substitution (sur certaines molécules et classes de médicaments) et se réunir de manière réactive en cas de rupture de médicament (en « cellule de crise ») pour enrichir la liste au cas par cas</li> <li>Diffuser régulièrement la liste actualisée aux prescripteurs du territoire, leur</li> </ul>

	<p>demander leur accord par retour de courrier (électronique par exemple)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser une alerte aux prescripteurs lorsqu'une rupture d'approvisionnement est détectée (et la levée d'alerte lorsque les approvisionnements sont réalisés), par une liste de diffusion et un message électronique préformaté diffusé par la CPTS</li> <li>• Organiser une alerte aux prescripteurs lors de la suppression d'une spécialité pharmaceutique ou lorsqu'une spécialité pharmaceutique est déremboursée</li> <li>• Promouvoir la plateforme « DP-Rupture » auprès des professionnels de santé</li> <li>• Optimiser une réponse adaptée à un effet secondaire allégué par le patient</li> <li>• Identifier le niveau de réponse le plus adapté à un effet secondaire allégué par le patient et favoriser l'accès à ce niveau de réponse, promouvoir les déclarations de pharmacovigilance</li> <li>• Promouvoir le dispositif des pharmaciens correspondants</li> </ul>
<b>Lien avec les autres actions de la CPTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de l'exercice coordonné</li> <li>• Formation des professionnels de santé</li> <li>• Développement de la e santé</li> </ul>
<b>Public bénéficiaire</b>	<p>Ensemble des professionnels de santé prescripteurs et pharmaciens Population de la CPTS</p>
<b>Territoire couvert</b>	<p>Ensemble du territoire de la CPTS</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurance Maladie</li> <li>• ARS</li> <li>• OMEDIT</li> <li>• Ordres des différentes professions</li> <li>• GRADES</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>A débiter dans le courant du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022</p>